

## Compte rendu du conseil municipal Séance du 30 septembre 2022

L'an 2022, le 30 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Simone MALVILLE, Maire.

Présents : Simone MALVILLE, Cyrille KERRAND, Hervé GUILLON-VERNE, Estelle TIDU, Nathalie DELBOS, Johann JAFFRELOT, Lydie HAMON, Elisabeth BOITET, Loïc HANS, Patrice KNUCHEL, Stéphanie BOUGEARD, Claudine LE BRUN, Thierry DELRIEUX

Nombre de membres présents : 13

Date de la convocation : 23/09/2022

Secrétaire de séance : Hervé GUILLON-VERNE

### **ORDRE DU JOUR**

- Approbation du Compte-rendu du conseil municipal du 29 juillet 2022
- État d'avancement des dépenses 2022
- Décisions modificatives budget commune et intérêts 2022 logements La Locomotive
- Loyers logements « La Locomotive »
- Taxe sur les logements vacants
- Aide exceptionnelle 2022 Conseil Départemental
- Requalification du centre-bourg
- Modification horaires médiathécaire
- Désignation d'un correspondant SDIS : conseiller chargé des questions de sécurité civile ou correspondant Incendie et secours
- Répartition des délégations suite démission D. Sayer
- Règlement Local de Publicité Intercommunal (délibération à prendre)
- Charte municipale de la citoyenneté et de la fraternité

Point ajouté à l'ordre du jour :

- Validation du devis pour changement de fenêtres de la sacristie.

### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- Point lotissement « Le Domaine des Landes »
- Point sur le dossier SITS
- Fondation du Patrimoine
- Cantine
- Appel à projets « Sentiers de nature »
- Terre de Jeux 2024 : proposition création Comité Technique

### **COMPTE-RENDUS DES DIFFÉRENTES COMMISSIONS ET COMITÉS**

## 🔗 Approbation du Compte-rendu du conseil municipal du 29 juillet 2022

Madame le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal, le Procès-verbal de la séance du 29 juillet 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil adopte le Procès-verbal du 29 juillet 2022 à l'unanimité des voix exprimées.

## 🔗 État d'avancement des dépenses 2022

Cyrille Kerrand, adjoint aux finances, fait le point par rapport à l'avancement des dépenses de fonctionnement arrêtées au 15 septembre 2022.

En ce qui concerne les principaux postes :

Chapitre 11 : charges à caractère général, la consommation est de 43,58% des crédits votés

Chapitre 12 : charges de personnel, la consommation est de 65,83 % des crédits votés

## 🔗 Décisions modificatives

### Budget commune

N°	IMPUTATION	Décisions Modificatives			Virements Internes		
		Date	Dépenses	Recettes	Date	Dépenses	Recettes
	011 60632 0 0 2 FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	30/09/2022	-1 500,00				
1	16 165 0 0 3 DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	30/09/2022		-1 500,00			
1	040 280422 0 99 3 BATIMENTS ET INSTALLATIONS	30/09/2022		1 500,00			
1	042 6811 0 99 2 DOTATIONS AUX AMORT. IMMOB. INCORP	30/09/2022	1 500,00				
	Totaux pour le 30/09/2022						
	D.I. : 0,00 R.I. :	0,00	D.F. :	0,00	R.F. :	0,00	

### Budget « La Locomotive »

N°	IMPUTATION	Décisions Modificatives			Virements Internes		
		Date	Dépenses	Recettes	Date	Dépenses	Recettes
1	66 66111 0 0 2 INTERETS REGLES A L'ECHÉANCE	30/09/2022	1 500,00				
1	75 752 0 0 4 REVENUS DES IMMEUBLES	30/09/2022		1 500,00			
	Totaux pour le 30/09/2022		1 500,00	1 500,00			
	D.I. : 0,00 R.I. :	0,00	D.F. :	1 500,00	R.F. :	1 500,00	

## 🔗 Loyers logements « La Locomotive »

Les 2 logements situés à l'étage de l'immeuble « La Locomotive » vont être mis prochainement en location. Le conseil municipal a donc validé les montants des loyers :

Pour le T2, le loyer est fixé à 280,52 €/mois pour une superficie de 50 m<sup>2</sup>

Pour le T3, le loyer est fixé à 458,86 €/mois pour une superficie de 83 m<sup>2</sup>

## 🔗 Taxe sur les logements vacants

Mme le Maire rappelle qu'un logement vacant est un logement à usage d'habitation, non meublé et non proposé volontairement à la location par son propriétaire.

Les résidences secondaires sont exclues de cette catégorie puisqu'elles sont soumises à la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires.

Cette taxe doit inciter les propriétaires à louer leur bien et diminuer, en partie, les problèmes rencontrés actuellement par le manque de logements destinés à la location.

### 🔗 **Aide exceptionnelle 2022 demandée au Conseil Départemental**

Le Conseil municipal valide l'affectation de la subvention exceptionnelle de 50.000€ qui sera demandée au conseil départemental aux travaux de voirie avec entre autres : l'impasse Kériel, l'impasse de la Noë des Dames, l'accès habitation l'Hôpital, carrefour du Château...

### 🔗 **Requalification du centre-bourg**

Le département envisageant de reprendre la couche de roulement sur la départementale dans sa traversée du bourg, la commune souhaite que ces travaux soient réalisés dans un cadre plus global de requalification du centre bourg, englobant la rue de la fontaine Saint Méen et la rue du 19 mars jusqu'à la sortie du bourg.

Pour cela 3 bureaux d'études ont été sollicités et ont envoyé leurs dossiers. Pour faire son choix entre ces différents prestataires, la commune envisage de les recevoir séparément pour que chacun présente son projet.

La commission travaux et la commission finances ainsi que Claudine LEBRUN et Nathalie DELBOS assisteront à ces présentations et proposeront leur choix au prochain Conseil.

### 🔗 **Modification horaires médiathécaire**

Suite à son congé maladie, notre médiathécaire souhaite reprendre son activité mais avec des nouveaux horaires. Suite à son rendez-vous avec Mme le Maire et l'adjointe à la culture, les horaires suivants lui ont été proposés :

**Mercredi de 9h30 à 13h00**

**Jeudi de 9h à 12h et de 13h à 16h**

**Samedi de 9h à 12h30**

Nous attendons sa décision.

### 🔗 **Désignation d'un correspondant SDIS : conseiller chargé des questions de sécurité civile ou correspondant Incendie et secours**

La préfecture demande à ce que chaque commune ait un correspondant SDIS, Patrice KNUCHEL se propose de prendre cette fonction.

### 🔗 **Répartition des délégations suite démission D. Sayer**

Associations et animations ados : **Nathalie DELBOS**

Sports : **Claudine LE BRUN**

**Simone MALVILLE**, maire, se charge des événements qui seront mis en place sous le label Terre de Jeux. Un comité technique est créé avec des membres du conseil municipal, Elizabeth Boitet, Claudine Le Brun, Thierry Delrieux et Nathalie Delbos, les associations sportives seront invitées à y participer.

Pour rappel, les objectifs de ce Label Terre de Jeux sont :

- Une célébration ouverte, pour faire vivre à tous, les émotions du sport et des Jeux.
- Un héritage durable, pour changer le quotidien des Français grâce au sport.
- Un engagement inédit, pour donner au plus grand nombre la chance de vivre l'aventure olympique et paralympique, dès maintenant, partout en France.

## 🏛️ Règlement Local de Publicité Intercommunal

En préalable du débat sur les orientations du RLPI, Mme le Maire expose l'état d'avancement de la procédure d'élaboration du RLPI de Questembert Communauté.

Il est rappelé que le RLPI est un instrument de planification locale de la publicité pour des motifs de protection du cadre de vie. Sa mise en place répond à la volonté d'adapter le règlement national de publicité aux spécificités du territoire en adoptant des prescriptions plus restrictives que ce dernier. Il s'agit notamment d'apporter, grâce au zonage du RLPI, une réponse adaptée au patrimoine architectural et paysager qu'il convient de préserver.

Madame le Maire expose les orientations générales du projet de RLPI.

Après cet exposé Madame le Maire déclare ouvert le débat sur les orientations générales du RLPI

**« Le conseil municipal s'inquiète de la restriction d'affichage qui pourrait également s'appliquer aux associations et souhaite que leurs spécificités leur permettent de déroger aux règles en ce qui concerne l'affichage des manifestations durant une période très courte précédant l'évènement tout en limitant les tailles des panneaux ou banderoles et, maintenir l'interdiction de publicité à proximité des calvaires qui sont classés. »**

Au vu de ces éléments, Madame le Maire ajoute que la tenue du débat sur les orientations générales du RLPI sera formalisée par la présente délibération.

Ceci exposé, le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Prend** acte de la présentation et de la tenue d'un débat en séance sur les orientations générales du RLPI.

La présente délibération sera transmise au Préfet et affichée pendant un mois au siège de Questembert Communauté et dans les mairies des communes-membres.

## 🏛️ Charte municipale de la citoyenneté et de la fraternité

Mme le Maire présente au conseil la Charte municipale de la citoyenneté et de la fraternité.

La signature de cette charte engage le conseil municipal dans une démarche inédite de consolidation du « vivre-ensemble », à travers trois objectifs :

- Valoriser davantage la convivialité, l'écoute et l'entraide entre habitants
- Renforcer davantage les rapports entre générations
- Encourager davantage l'engagement citoyen.

Le conseil municipal autorise Mme le Maire à signer la charte. Mme Nathalie DELBOS est désignée référente.

## 🏛️ Changement de fenêtres de la sacristie.

Lors d'un précédent conseil, il avait été abordé la nécessité de changer les 2 fenêtres de la sacristie qui sont très détériorées.

Des devis ont été demandés auprès de 3 entreprises. Le conseil municipal a validé le devis de la société MLC de Locqueltas pour un montant de 5.894,40€ HT.

## INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- **Point lotissement « Le Domaine des Landes »**

A ce jour : 9 ventes définitives + 12 promesses de vente signées  
12 permis de construire déposés dont 5 acceptés

- **Point sur le dossier SITS (syndicat intercommunal des Transports Scolaires)**

Les communes membres se sont mises d'accord pour la répartition des frais engendrés par la situation de Mme Lopion (ancien agent du syndicat) dont la situation n'avait pas été réglée lors de la dissolution du syndicat fin 2019. La participation de chaque commune se fera sur la base du nombre d'enfants transportés lors de la rentrée scolaire de septembre 2019. La commune de Questembert réintégrera, en principe, la salariée dans ses effectifs mais les communes participeront aux frais.

- **Fondation du Patrimoine**

Monsieur Pocquet délégué à la fondation du patrimoine pour le secteur est venu rencontrer Simone MALVILLE et Loïc HANS. Il se propose de nous aider pour monter des dossiers de demandes de fonds pour des projets patrimoniaux que nous pourrions avoir.

- **Cantine**

Quatre parents d'élèves ont demandé à rencontrer Madame le Maire pour leur faire part de leur mécontentement à propos de la cantine municipale. Madame le Maire n'étant pas disponible à ce moment-là, elles ont été reçues par Nathalie DELBOS.

Les remarques portaient sur :

Les menus dont la qualité et la quantité ne correspondraient pas aux attentes des enfants. L'augmentation des prix qui n'a pas été comprise par rapport aux menus élaborés. Le manque de personnel pour faire fonctionner notre cantine.

Suite à cette première rencontre, ces parents d'élèves ont réalisé un sondage auprès des familles concernées. Sur les 86 personnes qui ont reçu le sondage, seules 60 personnes ont répondu. Une moitié se dit satisfaite de la cantine et une moitié se dit non satisfaite.

Dans un premier temps, des parents d'élèves vont avoir la possibilité de visiter les cuisines de l'entreprise Armony's pour voir avec elle, comment améliorer la qualité des repas. Concernant le personnel, la commune n'est pas en mesure d'embaucher un nouveau salarié et propose d'inclure des parents bénévoles.

Le conseil propose également de réaliser un règlement interne à la commune qui prévoirait l'exclusion temporaire pour limiter les incivilités qui nuisent parfois au bon fonctionnement de ce service.

- **Appel à projets « Sentiers de nature »**

M. Loïc HANS, conseiller délégué à l'Environnement, présente l'appel à projets qui a pour objet la restauration ou la création des sentiers de randonnée et leurs abords, et, favoriser ainsi le développement d'un tourisme durable.

Il expose ensuite les propositions faites par la commission concernant la création de variantes au circuit de la Noë des Dames qui permettrait aux randonneurs d'emprunter moins de routes bitumées et en plus de découvrir des endroits dignes d'intérêt.

Le Conseil municipal autorise Mme le Maire à répondre à cet appel à projets.

## **COMPTE-RENDUS DES DIFFÉRENTES COMMISSIONS ET COMITÉS**

### **→ Animations**

Le 16 Août, dans le cadre des Mardis de Pays : Les « bateliers de Célac » - chants de marins dans l'église (environ 130 personnes présentes)

- Rallye le 18 septembre dans le cadre des journées européennes du patrimoine (10 familles s'étaient inscrites, une trentaine de personnes au total)

### **→ Calendrier des manifestations**

Seules 5 associations sont venues à cette réunion. De même pour le forum des associations : seulement 4 associations étaient présentes. Il y a sans doute un nouveau souffle à créer.

### **→ Divers**

#### ***Logiciel de gestion du cimetière***

- un logiciel de gestion du cimetière a été acheté par la commune, les secrétaires ainsi que 3 élus seront formés à l'utilisation de ce logiciel. Il faudra 6 mois à un an pour qu'il soit complètement opérationnel

#### ***Broyeur de branches***

- Le broyeur de branches de Questembert communauté sera à nouveau mis à la disposition des Larréen(ne)s le 27 octobre 2022

**Prochain conseil municipal : le vendredi 10 novembre à 20h00 en mairie**